

**Séance du 24 février 2017.**

Convocation du 21 février 2017.

**Ordre du jour :**

- Préparation budgets 2017.
- Affaires diverses.

L'an deux mil dix sept et le vingt quatre février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CONTE Claude, Maire.

**Présents** : Mesdames BIZOT Marie-Hélène, CORRE Alexandra, TROUVE Hélène, Messieurs MARTINS Jean-Pierre, PIERRE Hervé, POT Christophe, VAN DAMME Hervé.

**Absente** : Madame BITAUD Nathalie, excusée.

Madame CORRE Alexandra a été élue secrétaire de séance.

Avant l'ouverture de la séance, le Maire demande à l'assemblée de modifier l'ordre du jour en y ajoutant les sujets suivants :

- Diverses demandes de subvention.
- Parcelles sans maître.
- Sécurisation de l'école.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

❖ **DEMANDE DE SUBVENTION ECOLE DE SOUGERES-EN-PUISAYE**  
**délibération n° 2017/février/001.**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier de l'institutrice de l'école de SOUGERES-EN-PUISAYE, qui sollicite une subvention de 155,00 euros pour un voyage à DOUARNENEZ.

Un enfant de THURY fréquente cet établissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité 7 voix pour 1 voix contre, de verser la subvention à l'école de SOUGERES-EN-PUISAYE.

❖ **SUBVENTION TREIGNY WADO-KAI**  
**délibération n° 2017/février/002.**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une demande de subvention de TREIGNY WADO-KAI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de verser une subvention de 100,00 euros à l'association TREIGNY WADO-KAI.

❖ **PARCELLES SANS MAÎTRE**  
**délibération n° 2017/février/003.**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que des parcelles sont présumées sans maître U 351 et ZA 41.

Après affichage, il s'avère qu'aucun propriétaire ne s'est présenté concernant ces parcelles.

Il est donc proposé au conseil municipal d'incorporer ces parcelles dans le domaine communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte d'incorporer les parcelles U 351 et ZA 41 dans le domaine communal.

❖ **SECURISATION DE L'ECOLE PRIMAIRE**

**délibération n° 2017/février/004.**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que l'école primaire doit être sécurisée.

Des devis ont été demandés :

	Hors taxe :	T.T.C. :
- Entreprise DOURNEAU-JOUANNIC : Breugon (Nièvre) (portail)		4 655,00 euros.
- Entreprise BOUTRON Etais-la-Sauvin : (tranchée)	2 739,00 euros	3 286,80 euros.
- IERL BEGEY Thury (grillage)	3 025,00 euros	3 630,00 euros.
- SARL GALLON Perreuse (grillage)	2 825,00 euros	3 390,00 euros.
- IERL BEGEY Thury (portail)	7 605,13 euros	9 126,16 euros.
- Entreprise BAUDOT Saint-Fargeau : (portail)	6 980,07 euros	8 376,08 euros.
- Entreprise OUDIN Gy L'Evêque : (grillage)	4 392,08 euros	5 270,50 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal demande à Monsieur le Maire de solliciter des subventions auprès du Ministère de l'intérieur et de la Préfecture : le fonds interministériel de prévention et de la délinquance et la dotation d'équipement des territoires ruraux.

❖ **DEMANDE DE SUBVENTION COOPERATIVE SCOLAIRE OCCE DE COURSON-LES-CARRIERES**

**délibération n° 2017/février/005.**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier de demande de subvention de la coopérative scolaire OCCE de COURSON-LES-CARRIERES de 32,00 euros, pour un enfant de notre commune qui fréquente cet établissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal refuse de verser cette subvention à la coopérative scolaire OCCE de COURSON-LES-CARRIERES, précisant que notre école est en manque d'effectif, et que l'on ne peut accepter que des enfants de notre commune fréquentent d'autres établissements, que notre regroupement pédagogique intercommunal.

**INFORMATIONS DIVERSES :**

**- Taxes foncières et budgets :**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que les taux de taxes foncières vont nous être donnés par la communauté de communes. Ceci afin que les administrés ne subissent aucune augmentation.

Le conseil municipal réfléchit aux travaux à prévoir afin de préparer les budgets.

**- Convocations pour le remplacement de Madame Bernadette MOREIRA :**

L'entretien des candidates pour le remplacement de Madame Bernadette MOREIRA aura lieu le 13 mars 2017 avec Monsieur le Maire CONTE Claude, et les adjoints VAN DAMME Hervé, BIZOT Marie-Hélène et POT Christophe.

**- Travaux école :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que toutes les subventions concernant les travaux de l'école ont été accordées.

**- Problèmes de circulation des camions poubelles :**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier du syndicat mixte de Puisaye qui stipule que des problèmes de circulation, pour les camions poubelles, existent rue BERS et à GEMIGNY.

Des plates formes devraient être faites afin que les camions puissent tourner, et ne pas reculer, ce qui est interdit.

Après consultation des devis, l'entreprise CORRE Pascal a été retenue à l'unanimité.

La séance est levée à vingt-deux heures et quarante-cinq minutes.